

Interpellation de Sara Gnoni et consorts – La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements dans les énergies fossiles ?

La Suisse est l'un des 195 pays à avoir signé l'Accord de Paris sur le climat, entré en vigueur en 2016. Notre démarche s'inscrit dans la série d'initiatives qui visent à contenir l'augmentation de la température planétaire nettement en dessous de 2 °C par rapport aux niveaux préindustriels ». Cela notamment en « rendant les flux financiers compatibles avec un profil d'évolution vers un développement à faible émission de gaz à effet de serre et résilient aux changements climatiques »¹.

Selon le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat des Nations unies et les Académies suisses des sciences, contenir l'élévation des températures à 2 °C implique de limiter les émissions de gaz à effet de serre « de façon massive et continue »². Ce seuil de température est associé à un budget mondial de carbone correspondant à la quantité de CO₂ cumulée qu'il est possible d'émettre, et dont les deux tiers ont déjà été utilisés pendant les 150 dernières années (1'900 gigatonnes de CO₂ émises entre 1870 et 2011)³. Ainsi, environ 80 % des réserves de combustibles fossiles connues et valorisées en bourse ne devraient pas être exploitées pour ne pas menacer la stabilité du climat ; une « bulle carbone » d'actifs surévalués, lesquels se rapportent à ces réserves fossiles, se serait donc formée et générerait un risque financier à moyen terme⁴.

Dans ce contexte l'Office fédéral de l'environnement s'est intéressé à la question des risques climatiques et économiques liés aux investissements dans les énergies fossiles et a commandité trois études sur le sujet.

- Selon la première étude, les investissements suisses sur les marchés financiers mondiaux soutiennent un scénario d'augmentation de température allant de 4 à 6 °C⁵. Ceci étant dû aux placements dans des entreprises à taux élevés d'émissions de CO₂ ou productrices de combustibles fossiles. Une conséquence de l'Accord de Paris déjà cité est de renoncer aux investissements dans les entreprises à taux élevés d'émissions de gaz à effet de serre. En outre, les réserves connues et déjà valorisées en bourse pourraient être exploitées partiellement seulement, ce qui devrait à moyen terme diminuer de manière considérable la valeur et la rentabilité de ces entreprises. Si le portefeuille financier de la Ville de Lausanne inclut ce type d'entreprises, une diminution de sa rentabilité est vraisemblable.
- La deuxième étude conclut que les stratégies d'investissement excluant les entreprises impliquées dans les énergies fossiles sont tout aussi performantes et pas plus risquées financièrement⁶. En effet, onze indices considérés comme respectueux du climat ont été analysés. Il s'avère que dix d'entre eux obtiennent un rendement supérieur à celui des indices de référence conventionnels. De plus, le rapport rendement/risque est plus avantageux pour les deux tiers de ces indices. À titre d'exemple, une analyse du portefeuille d'actions connu de la Banque nationale suisse a confirmé qu'un désinvestissement des énergies fossiles aurait été bénéfique financièrement⁷.
- La troisième étude s'est penchée sur les placements de 79 caisses de pension et assurances suisses⁸. Elle montre que ces institutions sont « encore trop peu respectueuses du climat » car « avec les décisions d'investissement prises, il faut plutôt s'attendre à un réchauffement mondial allant de 4 à 6 °C ».

Dans son rapport-préavis numéro 2017/37 concernant les investissements de la Caisse de pensions du personnel communal de Lausanne (CPCL), la Municipalité indique que « 2,3 % de la fortune totale [de la CPCL] sont investis dans des sociétés actives dans l'extraction des énergies fossiles ». Il semble donc possible que la ville possède également des fonds placés dans ce secteur.

Le mouvement international pour le désinvestissement des énergies fossiles vise notamment les 200 entreprises d'énergies fossiles ayant les plus grandes réserves de pétrole, charbon et gaz⁹, c'est-à-dire celles possédant le plus grand potentiel de

¹ Nations unies, Accord de Paris, 2015, article 2.

² Académies suisses des sciences, *Coup de projecteur sur le climat suisse : état des lieux et perspectives*, 2016.

³ Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, *Changements climatiques 2014 : rapport de synthèse*, 2014.

⁴ Carbon Tracker, *Unburnable Carbon – Are the world's financial markets carrying a carbon bubble?*, 2011.

⁵ Office fédéral de l'environnement, *Risque carbone pour la place financière suisse*, 2015.

⁶ Office fédéral de l'environnement, *Stratégies d'investissement respectueuses du climat et performance*, 2016.

⁷ Artisans de la transition, *Les investissements de la BNS dans l'industrie fossile aux États-Unis : une catastrophe financière et pour le climat*, 2016 et *Les investissements de la BNS dans l'industrie des énergies fossiles sont contraires aux intérêts de la Suisse*, 2018.

⁸ Office fédéral de l'environnement, *Éclairage sur la cohérence climatique du portefeuilles des assureurs et des caisses de pension suisses*, 2017.

nuire à la stabilité de notre climat. Par ailleurs, le Conseil fédéral est favorable à ce que « les changements climatiques soient pris en compte de manière appropriée dans le cadre du devoir fiduciaire des investisseurs institutionnels »¹⁰. Il serait intéressant de savoir si la Ville de Lausanne possède directement ou indirectement des placements dans ces entreprises.

Outre les aspects strictement économiques, différentes raisons éthiques incitent à ne pas investir dans les énergies fossiles, notamment les principes de responsabilité et de cohérence. En effet une ville labellisé « Cité de l'énergie Gold » telle que la Ville de Lausanne, a l'opportunité de continuer à être pionnière en matière de politique énergétique en conciliant transition énergétique respectueuse de l'environnement et pérennité financière.

Le besoin de concilier pérennité économique et environnementale est d'ailleurs ancrée dans la Constitution vaudoise, à travers son article 6, qui souligne que « l'État a pour buts : [...] le bien commun [...] la préservation des bases physiques de la vie et de la conservation durable des ressources naturelles [et] la sauvegarde des intérêts des générations futures ». De plus, l'article 56 indique que « [L'État et les communes] veillent à ce que l'approvisionnement en eau et en énergie soit suffisant, diversifié, sûr, économiquement optimal et respectueux de l'environnement ».

Les citoyens nous interpellent régulièrement à ce sujet pour savoir où en est la Ville de Lausanne. Cependant, à ce jour, l'information concernant les investissements de la Ville de Lausanne dans le secteur des énergies fossiles n'est pas rendue publique. C'est pourquoi nous posons à la Municipalité les questions suivantes :

Questions

1. La Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements et participations directs ou indirects à long terme ? Si oui, quel montant cela représente-il et quelle est sa politique d'investissement ?
2. Si la Ville de Lausanne possède des investissements et participations à long terme, dans quelle mesure ceux-ci concernent-ils, de manière directe ou indirecte, les 200 entreprises possédant les plus grandes réserves de charbon, pétrole et gaz (liste en annexe) ?
3. Plus généralement, la Ville de Lausanne possède-t-elle des investissements ou participations dans des entreprises actives directement ou indirectement dans l'extraction, l'exploitation ou la transformation d'agents fossiles ? Si oui dans lesquelles et pour quel montant et pourcentage par rapport aux investissements totaux de la ville ?
4. La Ville possède-t-elle des parts dans des fonds d'investissement actifs dans les énergies fossiles ? Si oui, lesquels et pour quel montant et pourcentage par rapport aux investissements totaux de la ville ?
5. La Ville de Lausanne a-t-elle déjà entamé ou mené une réflexion en matière de désinvestissement du secteur des énergies fossiles ? A-t-elle déjà effectué des déclarations à ce sujet ?
6. La Ville de Lausanne a-t-elle l'intention de se désengager de ces 200 entreprises ou du secteur des énergies fossiles en général ? Plus globalement, a-t-elle l'intention d'évaluer et rendre publique l'empreinte carbone de ses investissements ainsi que d'appliquer des critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ? Si non, pourquoi ?

Les interpellatrices et interpellateurs remercient la municipalité pour ses réponses.

Sara Gnoni, Les Verts

Johann Dupuis, EàG

Jean-Marie Fürbringer, Le Centre

Aude Billard, PS

Henri Klunge, PLR

Daniel Dubas, Les Verts

Pierre Conscience, EàG,

Benoît Gaillard, PS

Stéphane Wyssa, PLR

⁹ Fossil Free Indexes, « The Carbon Underground 200 », 2017.

¹⁰ Avis du Conseil fédéral en réponse à l'interpellation numéro 17.4315 de Raphaël Comte, 2018.